

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 15 juin 2023

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 41^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3867-2023 phase 2 – Énergir – Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir / Le ROEÉ ne soumet pas de COMMENTAIRES SUR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR ÉNERGIR RELATIVEMENT AUX ARTICLES 13.1.4.1 ET 13.1.4.1.1 DES CST
N/D : 1001-147-2**

Chère consœur,

Par la présente et conformément à la lettre procédurale de la Régie du 2 juin dernier ([A-0120](#)), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) informe la Régie qu'il poursuit bien entendu son intervention dans le présent dossier, mais qu'il n'a pas de commentaires à formuler à ce stade-ci relativement aux modifications proposées par Énergir aux articles 13.1.4.1 et 13.1.4.1.1 des CST.

En espérant le tout conforme veuillez agréer, chère Me Dubois, nos salutations les meilleures.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par: Me Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

c.c. (courriel seulement)

Me Marie Lemay Lachance, Énergir
Dossiers réglementaires Énergir
Bertrand Schepper, Analyste
Simon Paré-Poupart, Coordination ROEÉ